

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2022

RESSOURCES HUMAINES

LOGEMENT DE FONCTION AVEC CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE AVEC ASTREINTE - ACTUALISATION

Considérant qu'un logement avec convention d'occupation précaire avec astreinte peut être accordé à un agent tenu d'accomplir un service d'astreinte mais qui ne remplit pas les conditions ouvrant droit à la concession d'un logement par nécessité absolue de service. Cette convention donne obligatoirement lieu au paiement par l'agent bénéficiaire d'une redevance dont le montant est égal à la moitié de la valeur locative réelle des locaux occupés. Cette redevance fait l'objet d'un précompte mensuel sur la rémunération de l'agent logé qui supporte également l'ensemble des réparations locatives et des charges afférentes au logement qu'il occupe, dont les fluides, ainsi que les impôts ou taxes,

Considérant qu'en vertu de l'article 21 de la loi n°90-1067 susvisée il appartient à l'assemblée délibérante d'autoriser l'autorité territoriale à fixer la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué pour nécessité absolue de service ou par voie de convention précaire avec astreinte,

Considérant que le service de Police Municipale gère le Centre de Supervision Urbain et travaille sur des horaires étendus en soirée et le dimanche,

Considérant le recrutement à compter du 1^{er} juin 2022 d'un directeur adjoint de Police Municipale dont la nature des missions nécessite une disponibilité permanente, en complément du directeur de Police Municipale et à l'occasion de ses absences, pour garantir la continuité des missions de sécurité publique et intervenir en cas de survenance d'événements qui le justifient non seulement pendant les horaires de fonctionnement du service de Police Municipale, mais aussi en dehors,

Sur proposition de Monsieur DELSANTE, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, :

A compter du 1^{er} juin 2022, de fixer ainsi la liste des emplois bénéficiaires d'un logement de fonction avec convention d'occupation précaire avec astreinte :

- Emploi de directeur de la Police Municipale,
- Emploi de directeur-adjoint de la Police Municipale.

----- Fin du document -----